

Séance du Conseil de Ville
du 25 février 2002 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 02 / 2002 (1^{ère} partie)

1. Appel
2. Procès-verbal 01/02
3. Questions orales
4. Débat d'orientation sur l'avenir des Services industriels Delémont (SID)
5. Rapport d'activité 2001 de la Commission de gestion et de vérification des comptes
6. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Valéry Reber, PCSI
7. Crédit cadre de 150'000.-- francs pour financer des mesures en faveur des sans-emploi
8. Développement de la motion 5.01/02 – "Appareils de type électronique", PLR, M. Philippe Ackermann
9. Développement de la motion 5.02/02 – "Ramassage du papier", PLR, Mme Françoise Doriot
10. Développement de la motion 5.03/02 – "Sécurité à l'accès à la Fondation Pérène", PCSI, M. Francesco Prudente
11. Développement de la motion 5.04/02 – "Une place de jeux au cœur de Delémont", PS, Mme Sarah Erard
12. Développement de la motion 5.05/02 – "Le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères peut poser problème", id, M. Anselme Voirol
13. Réponse au postulat 4.08/01 – "A quand les mérites culturels?", Mme Jeanne-Andrée Jeannerat
14. Réponse au postulat 4.09/01 – "Le canton, Delémont, les parents soutiennent les crèches. Et les entreprises ?", PS, M. Jean-François Rossel
15. Réponse à la motion 5.13/01 – "Rationalisation du ramassage des sacs à ordures ménagères", PLR, M. Marc Voelke
16. Réponse à la question écrite 2.22/01 – "Halle des expos : quelle énergie...", PS, Mme Jeanne Boillat

1. APPEL

49 membres sont présents

Mme Marie-Anne Rebetez, présidente, M. Michel Rion, 1^{er} vice-président, Mme Françoise Doriot, 2^{ème} vice-présidente, M. Francesco Prudente, M. Christophe Schaffter, scrutateurs.

Mme, M., André Ackermann, Philippe Ackermann, Pierre Ackermann, Jeanne Boillat, Sandra Borruat Chételat, Marie-Antoinette Charmillot, Vincent Chételat (PS), Alphonse Chèvre, Jérôme Corbat, Hubert Crevoisier, Sarah Erard, Pierluigi Fedele, Max Goetschmann, Michel Hirtzlin, Denis Hostettler, Jeanne-Andrée Jeannerat, Frédy Klopfenstein, Christophe Lovis, Jean-Louis Monney, Odile Montavon, Jean Morgenthaler, Béatrice Muller, Giuseppe Natale, Philippe Rais, Régine Ramseier, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Anne Seydoux, Christian Silvant, Isabelle Stadelmann, Philippe Staubli, Alain Steger, Germain Tirole, Pierre Tschopp, Alain Voirol, Anselme Voirol, Gérard Wicht et Valérie Wüthrich.

Sont excusés et remplacés

M. José Bernal est remplacé par M. François Rime
M. Bernard Burkhard est remplacé par Mme Marie-Claire Grimm
M. André Burri est remplacé par Mme Sylviane Mertenat
M. Philippe Comte est remplacé par Mme Josiane Puipe
M. Marc Voelke est remplacé par M. Patrice Wannier

Sont excusés

Mme Catherine Gnaegi
M. Pascal Mertenat

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant particulièrement MM. Sermet et Genoud, experts de l'Institut de hautes études en administration public (IDHEAP), qui présenteront le rapport sur l'avenir des Services industriels.

Elle salue également Mme Andrée Stadelmann, conseillère de Ville suppléante, PS, hors liste.

En ce qui concerne l'ordre du jour, à la demande du motionnaire, M. Voelke, le Conseil de Ville accepte le retrait du point 15 de l'ordre du jour, relatif à la motion 5.13/01 – « rationalisation du ramassage des sacs à ordures ménagères », PLR, M. Marc Voelke.

2. PROCES-VERBAL 01/02

DECISION : Le procès-verbal 01/02 est accepté à la majorité évidente.

3. QUESTIONS ORALES

M. Frédy Klopfenstein, PS, se référant à une information parue dans le Journal officiel du Jura, demande des explications s'agissant des difficultés financières que rencontre la coopérative immobilière des Champois, dans laquelle la Caisse de pensions de la Ville a investi quelque 5 mio de francs. Comment le Conseil communal entend-il réagir ?

M. le Maire rappelle que cette problématique avait été évoquée lors de l'examen des derniers comptes du FRED. La Municipalité a des contacts étroits avec cette société, dont les responsables ont le souci de préserver les acquis de tous les créanciers concernés par cette affaire.

En l'occurrence, la demande de sursis concordataire actuellement en cours permettra de dresser un inventaire détaillé des actifs et passifs pour trouver une solution qui consistera, soit à renflouer la société, soit à trouver un nouveau propriétaire pour les immeubles en question.

La commune suit attentivement ce dossier qui sera repris lors de la discussion sur les comptes du FRED, en juin 2002.

M. Frédy Klopfenstein est satisfait.

M. Philippe Rais, PCSI, revenant à une réponse du Conseil communal à sa question écrite concernant l'organisation de la circulation à la Place de la Gare, constate que malgré l'accroissement des contrôles de police à cet endroit, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. En effet, aux heures de pointe, la situation est difficile.

M. le Maire rappelle que le réaménagement de la Place de la Gare est prévu au plan de Législature 2001-2004.

Pour des questions d'étalement budgétaire, notamment, les travaux débiteront dès que les travaux de rénovation de la Vieille Ville seront terminés.

Dans l'intervalle, le Maire reconnaît que la situation est difficile, même avec les interventions régulières de la Police locale.

M. Philippe Rais est satisfait.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC : est-il vrai qu'un permis de construire pour un cabinet dentaire, en zone d'habitation, a été refusé par la commune ? D'après ses renseignements, la loi en la matière précise qu'une zone d'habitation est également destinée à des bâtiments abritant des activités dites tranquilles, telles que coiffeurs, dentistes, architectes, etc...

En l'occurrence, l'auteur de la demande se serait adressé à une commune voisine, avec succès. Qu'en est-il ?

Mme Renée Sorg confirme qu'une demande a été déposée pour l'installation d'un cabinet dentaire avec laboratoire, dans le secteur Blanche-Pierre II.

A ce sujet, Mme Sorg rappelle qu'il s'agit d'une zone HAA, essentiellement réservée à l'habitation. La Municipalité a rencontré plusieurs fois le dentiste en question, ressortissant d'une commune voisine et qui n'entend pas déménager à Delémont, pour lui demander d'intégrer au moins un appartement à son projet. D'autres endroits lui ont également été proposés, par exemple dans le quartier de la gare ou en Vieille Ville, dans des zones mixtes, convenant à ce genre d'activité.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat est partiellement satisfaite.

Mme Régine Ramseier, PS, demande qui est responsable de l'entretien du parking de la Jardinerie, en soulignant qu'il est en mauvais état et que de nombreux débris jonchent le sol.

M. Jean-Paul Miserez rappelle que le terrain du parking est propriété privée et qu'il y a un accord entre le propriétaire et la commune autorisant cette dernière à utiliser la surface comme place de parcs.

Ce dispositif est toujours provisoire et les taxes de parcage sont partagées entre la Ville, chargée de l'entretien, et son propriétaire.

En l'occurrence, la Municipalité procédera à des travaux de surfacage dans le courant de cette année pour éviter sa dégradation.

Mme Régine Ramseier est satisfaite.

4. **DEBAT D'ORIENTATION SUR L'AVENIR DES SERVICES INDUSTRIELS DELEMONT (SID)**

Ce point fera l'objet d'un procès-verbal séparé qui sera soumis au Conseil de Ville en avril 2002, en raison de l'avancement de la prochaine séance au 18 mars.

5. **RAPPORT D'ACTIVITE 2001 DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VERIFICATION DES COMPTES**

M. Denis Hostettler, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes présente ce rapport.

En résumé, les activités ont essentiellement concerné l'étude des comptes de la Municipalité et du FRED, ainsi que la rédaction de différents rapports. M. le Président se félicite du fonctionnement de la Commission et de l'assiduité de ses membres.

En ce qui concerne le rapport relatif à l'audit du Département culture, jeunesse et sports, réalisé lors de la précédente législature et qui n'a toujours pas été envoyé, M. Hostettler présente ses excuses aux personnes concernées pour ce retard, en indiquant que l'oubli sera réparé prochainement.

6. **NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DE VERIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE M. VALERY REBER, PCSI**

M. Gérard Wicht, PCSI, présente la candidature de Mme Josiane Puipe, à la Commission de gestion et de vérification des comptes.

DECISION : **Mme Josiane Puipe est nommée membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, par 43 voix.**

7. CREDIT CADRE DE 150'000.-- FRANCS POUR FINANCER DES MESURES EN FAVEUR DES SANS-EMPLOI

M. Rémy Meury présente ce message en soulignant la volonté de l'Exécutif de lutter contre l'exclusion, en permettant aux personnes qui sont sorties du cercle du chômage et qui sont arrivées à l'aide sociale ou qui risquent d'y arriver, d'être réintégrées dans le marché du travail. S'agissant des statistiques, il souligne la recrudescence du chômage en indiquant qu'au 31 janvier 2002, 428 personnes étaient concernées par cette problématique à Delémont, c'est-à-dire, 6,1% de la population. A titre d'indication, il précise encore qu'en janvier 2002, 84 personnes se sont inscrites au chômage, ce qui représente le double des inscriptions de janvier 2001.

En ce qui concerne les dossiers d'aide sociale, M. Meury précise qu'au 31 décembre 2001, 286 dossiers ont été traités. En comparaison, il ajoute qu'entre le 1^{er} janvier 2002 et ce jour, 48 nouvelles décisions d'aide sociale ont été prises.

S'agissant du marché du travail, si, pour les années 1999/2000, le décompte final était positif, il n'en est pas de même pour 2001. En effet, 91 emplois ont été perdus.

En ce qui concerne les personnes ayant connu une période plus ou moins longue de chômage, M. Meury indique qu'un peu plus de 10% de la population active a été concernée par cette problématique en 2001.

Depuis juin 1999, date à laquelle une professionnelle s'occupe de la réinsertion au sein de l'administration communale, M. Meury précise que sur 31 contrats d'insertion communaux réalisés, seules trois personnes sont retournées à l'aide sociale.

M. Meury précise encore qu'aucune aide à des chômeurs souhaitant reprendre une activité indépendante n'a été octroyée, étant donné qu'aucune demande n'a été faite. Il pourrait en être autrement à l'avenir.

M. Meury met en exergue la nouveauté découlant de la nouvelle loi d'assurance sociale, en vigueur au niveau jurassien. En effet, cette loi prévoit des contrats d'insertion sur l'ensemble du territoire jurassien. Les besoins en la matière restent réels, de même que ce type de mesures sur le plan communal. A ce sujet, M. Meury souligne la bonne collaboration qui existe déjà entre canton et commune et précise que les mesures prises se complètent.

En conclusion, M. Meury invite le Conseil de Ville à accepter cet objet, en précisant que ce crédit a été prévu sur deux années étant donné qu'au moment de l'établissement du budget, la conjoncture paraissait plus favorable qu'actuellement.

M. Vincent Chételat, au nom du PS, accepte ce crédit et demande si le Conseil communal a l'intention de revenir devant le Conseil de Ville avec des mesures supplémentaires si cela s'avérait nécessaire.

M. Rémy Meury, revenant à ses affirmations précédentes, confirme qu'en cas de besoin une nouvelle demande de crédit serait présentée au Législatif, vraisemblablement en 2003.

DECISION : **Le crédit cadre de 150'000.-- francs pour financer des mesures en faveur des sans-emploi est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

8. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/02 – “APPAREILS DE TYPE ELECTRONIQUE”, PLR, M. PHILIPPE ACKERMANN

M. Philippe Ackermann, PLR, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2002, les directives fédérales concernant le ramassage et le recyclage des appareils électroniques pour grand public sont entrées en vigueur.

Le PLR pense qu'il serait judicieux que la commune procède à un ultime ramassage des appareils en question, comme elle l'avait fait pour les déchets encombrants, avant la mise en application des sacs taxés, ce qui avait été apprécié par la population.

M. Jean-Paul Miserez, au nom du Conseil communal, demande la transformation de cette motion en postulat.

En effet, la reprise de ces appareils par les commerçants découle de l'application de la taxe anticipée d'élimination.

D'autre part, M. Miserez n'est pas persuadé qu'un ultime ramassage résoudrait le problème. A son avis, un postulat permettrait d'étudier la question avec la maison chargée de ce recyclage.

A titre d'information, il précise que pour 2001, 374 télévisions et 227 ordinateurs ont été récupérés par Caritas. Il souligne qu'il existe un circuit commercial de récupération et il ne souhaite pas que cela devienne une tâche communale.

Finalement, il rappelle que dans le programme de ramassage des ordures, il est précisé que les appareils électroniques de loisirs ou les appareils électroménagers peuvent être déposés chez les commerçants et à Caritas, sans frais.

M. Jérôme Corbat, CS•POP, se déclare étonné par la proposition de M. Ackermann en soulignant la bonne collaboration des commerçants qui reprennent sans difficulté les anciens appareils. Le circuit existe et fonctionne bien, raison pour laquelle CS•POP refuse cette motion.

En ce qui concerne le postulat, en son nom personnel, M. Corbat le refuse également pour les raisons déjà évoquées.

M. Philippe Ackermann, PLR, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : La motion, transformée en postulat qui portera le numéro 4.01/02 - "Appareils de type électronique", PLR, M. Philippe Ackermann, est accepté par 22 voix contre 12.

9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/02 – "RAMASSAGE DU PAPIER", PLR, MME FRANÇOISE DORIOT

Mme Françoise Doriot, PLR, souhaite que la Municipalité change le jour de ramassage du papier en Ville. En effet, le lundi est jour de fermeture pour nombre de commerces, ce qui pose problème.

M. Jean-Paul Miserez rappelle que les Travaux publics ont corrigé cette situation. En effet, si le ramassage du vieux papier se fait toujours le lundi en Ville, il se fait l'après-midi et non plus le matin.

De plus, il souligne que le vieux papier peut être déposé, pendant les heures d'ouverture du dépôt des Travaux publics, tous les jours de la semaine.

Les nouvelles mesures précitées donnent satisfaction et ont d'ailleurs été acceptées par l'Union des commerçants de Delémont.

Quant à la motion, le Conseil communal la refuse, puisque son acceptation se traduirait par la définition d'un nouveau programme de ramassage en cours d'année, avec toutes les difficultés que l'on peut imaginer.

Toutefois, M. Miserez n'exclut pas de revoir les jours de ramassage pour le nouveau programme de 2003.

DECISION : La motion 5.02/02 – "Ramassage du papier", PLR, Mme Françoise Doriot, est refusée par 26 voix contre 8.

10. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/02 – “SECURITE A L’ACCES A LA FONDATION PERENE”, PCSI, M. FRANCESCO PRUDENTE

M. Francesco Prudente, PCSI, souligne que l'accès à la Fondation Pérène est rendu difficile par l'étroitesse du chemin qui y accède. C'est la raison pour laquelle il demande au Conseil communal d'étudier l'amélioration et la sécurité de l'accès à cette institution.

Mme Renée Sorg, au nom du Conseil communal, demande la transformation de cette motion en postulat, ce qui correspond au but fixé, à savoir étudier la situation actuelle et proposer d'éventuelles modifications.

M. Max Goetschmann, CS•POP, sans être enthousiaste par rapport au texte, ne s'oppose pas à un postulat. Il indique que les utilisateurs actuels de cette voie d'accès sont les collaborateurs du Centre, ainsi que les taxis qui véhiculent les pensionnaires, principalement.

Il relève également que de nombreux piétons y cheminent régulièrement, étant donné que c'est un lieu de promenade très prisé.

A son avis, l'élargissement de la chaussée inciterait les automobilistes à augmenter leur vitesse. Or, du point de vue de la sécurité, il constate que la situation actuelle n'est pas si défavorable, puisqu'elle oblige les automobilistes à ralentir, voire à s'arrêter.

M. Francesco Prudente, PCSI, maintient sa motion. A son avis, il ne faudrait pas attendre un accident pour étudier cette problématique.

Mme Renée Sorg, au nom du Conseil communal, répète qu'elle n'accepte pas la motion et demande sa transformation en postulat.

DECISION : La motion 5.03/02 – “Sécurité à l'accès à la Fondation Pérène”, PCSI, M. Francesco Prudente, est refusée par 26 voix contre 9.

11. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/02 – “UNE PLACE DE JEUX AU CŒUR DE DELEMONT”, PS, MME SARAH ERARD

Mme Sarah Erard, PS, indique que la Ville de Delémont compte actuellement cinq places de jeux publics pour enfants, dont trois créées dans les années 70. Il s'agit des jardins du Château, du parc des Boulaines et de la place de jeu du Righi.

Dans les années 80, un toboggan a été installé sur la place verte du Cras-des-Fourches et, en 1996, une place de jeux a été inaugurée au lieu-dit « sur le Merger ».

Mme Erard constate que le centre de la cité manque cruellement d'endroits aménagés où les enfants pourraient jouer et les parents se détendre. Elle en veut pour preuve la place verte du Pré-Guillaume, qui devrait être améliorée et elle cite en exemple la place de jeux de Courroux.

M. Jean-Paul Miserez, au nom du Conseil communal, accepte cette motion.

M. Hubert Crevoisier, PLR, soutient cette motion, en suggérant à l'Exécutif delémontain de s'approcher de la grande surface et des magasins voisins de la place verte du Pré-Guillaume pour solliciter une participation financière aux futurs aménagements.

M. Gérard Wicht, PCSI, soutient la motion en indiquant qu'une place pourrait également être aménagée à côté de la terrasse de la nouvelle Migros.

DECISION : La motion 5.04/02 – “Une place de jeux au cœur de Delémont”, PS, Mme Sarah Erard, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/02 – “LE RAMASSAGE HEBDOMADAIRE DES ORDURES MENAGERES PEUT POSER PROBLEME”, ID, M. ANSELME VOIROL

M. Anselme Voirol, id, est d’avis qu’un ramassage hebdomadaire des ordures peut poser problème. Il pense particulièrement aux familles avec enfants en bas âge.

En ce qui concerne le texte de sa motion, M. Voirol propose une modification, en demandant à la Municipalité de trouver une solution permettant aux habitants de localités sans benne, de se débarrasser des sacs à ordures, selon un horaire déterminé à l’avance. Il pense en particulier aux habitants de la Vieille Ville.

M. Jean-Paul Miserez, au nom du Conseil communal, indique que conformément au règlement du Conseil de Ville, l’esprit de l’intervention faite par M. Voirol correspond à un postulat et non pas à une motion, puisque la réalisation d’une étude est demandée. En l’occurrence, le Conseil communal refuse la motion et refuserait également, le cas échéant, le postulat pour les raisons qui suivent.

D’une part, M. Miserez rappelle que la majorité des communes effectue un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères. Delémont qui pratiquait anciennement deux tournées était une exception.

D’autre part, avec le tri des déchets, les quantités d’ordures ménagères ont diminué de plus d’un tiers, selon les statistiques du dernier semestre 2001. A cela s’ajoute le fait que la Municipalité a installé des conteneurs collectifs dans 24 rues delémontaines. D’autres conteneurs seront encore installés pour éviter des manœuvres difficiles au chauffeur du camion-poubelles.

A titre d’information, M. Miserez précise que les habitants de la Ville produisent annuellement 500 kilos d’ordures ménagères par personne.

M. Pierre Tschopp, PS, se déclare satisfait d’entendre que les places collectrices seront encore développées et il souhaite que la Vieille Ville ne soit pas oubliée.

M. Jérôme Corbat, CS•POP, constate que la société produit des montagnes colossales de déchets, ce dont il faudrait prendre conscience.

Il est d’avis que le tri des déchets et le ramassage hebdomadaire peuvent œuvrer dans ce sens et il lui paraît raisonnable de devoir conserver à domicile, au besoin et durant 4 à 5 jours, des sacs d’ordures.

M. Anselme Voirol, id, accepte la transformation de sa motion en postulat.

M. Gérard Wicht, PCSI, n’ayant pas compris la prise de position du Conseil communal, repose la question.

M. Jean-Paul Miserez, au nom du Conseil communal, refuse la motion et se déclare pas favorable au postulat.

DECISION : La motion 5.05/02 – “Le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères peut poser problème”, id, M. Anselme Voirol, transformée en postulat, est refusé par 25 voix contre 2.

13. REPONSE AU POSTULAT 4.08/01 – “A QUAND LES MERITES CULTURELS ?”, MME JEANNE-ANDREE JEANNERAT

Mme Patricia Cattin rapporte que la Commission de la culture a étudié la question de la création des « mérites culturels » et qu’elle prépare actuellement un projet de règlement à l’attention du Conseil communal.

Renseignements pris, il s’avère que les principales villes de l’Arc jurassien ne décernent pas de tels mérites, difficiles à mettre en pratique.

Mme Cattin rappelle le règlement pour les mérites sportifs où les personnes retenues doivent obtenir un résultat au niveau national, dans les 3 premiers rangs.

Il est évident qu'en matière culturelle, les critères sont plus difficiles à élaborer.

Toutefois, une solution pourrait être trouvée en élargissant par exemple le « Mérite delémontain » qui pourrait être remis chaque année et attribué une fois sur deux à des jeunes talents ou à de jeunes créateurs.

Actuellement, le « Mérite delémontain » est remis tous les deux ans, en alternance, à une personnalité œuvrant dans la culture et dans le domaine humanitaire.

Il serait également possible de prévoir une aide sous forme financière, par exemple une bourse, en faveur d'une personne ayant particulièrement brillé dans le domaine culturel.

Mme Cattin cite l'exemple de Neuchâtel qui préfère apporter des aides financières relativement importantes à des projets précis, sur la base de présentation de ceux-ci.

Si la formule souhaitée dans le présent postulat convient aux petites agglomérations, elle devient difficilement applicable au niveau d'une ville de moyenne importance.

En conclusion, Mme Cattin précise que la Commission de la culture poursuit sa réflexion et que les documents relatifs à cette problématique peuvent être consultés, sur demande, au secrétariat de CJS. Mme Cattin espère introduire le mérite culturel, dès 2003, dans le budget communal.

14. REPONSE AU POSTULAT 4.09/01 – “LE CANTON, DELEMONT, LES PARENTS SOUTIENNENT LES CRECHES. ET LES ENTREPRISES ?”, PS, M. JEAN-FRANÇOIS ROSSEL

M. Rémy Meury informe le Conseil de Ville que suite à l'acceptation de ce postulat, toutes les entreprises delémontaines ayant au moins 10 employés ont été contactées.

Sur 94 entreprises sollicitées, 19 ont répondu au questionnaire qui comprenait 4 volets :

- Vous intéressez-vous au projet de l'Union patronale suisse visant à concilier vie de famille et travail ?
- Entendez-vous relever le déficit imposé aux entreprises suite à l'évolution socioculturelle de la famille ?
- Etes-vous d'accord d'apporter une contribution aux crèches de Delémont selon des modalités à établir ?
- Souhaitez-vous décider vous-même de la suite à donner aux travaux de l'Union patronale suisse ?

D'après les réponses reçues, huit entreprises ont indiqué qu'elles souhaitaient décider elles-mêmes, cinq entreprises ont répondu qu'elles s'intéressaient au projet, trois ont indiqué qu'elles entendaient relever le déficit lancé par l'Union patronale suisse et trois ont indiqué être prêtes à entrer en matière sur un financement des crèches delémontaines.

Ce dossier sera maintenant transmis à la Commission des affaires sociales et du logement, dont M. Rossel est président, pour toute suite utile.

M. Denis Hostettler, PLR, confirme qu'en sa qualité de chef d'entreprise, il a bien reçu la lettre de la Municipalité. Toutefois, avant d'y répondre, il a pensé qu'il était judicieux d'en discuter avec son personnel, raison pour laquelle il suppose que des réponses d'entreprises parviendront encore à la Municipalité.

15. REPONSE A LA MOTION 5.13/01 – “RATIONALISATION DU RAMASSAGE DES SACS A ORDURES MENAGERES”, PLR, M. MARC VOELKE

A la demande du motionnaire, ce point est reporté à la séance du mois de mars 2002.

16. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.22/01 – “HALLE DES EXPOS : QUELLE ENERGIE...”, PS, MME JEANNE BOILLAT

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

Ont été déposés : - 1 motion
- 1 postulat
- 1 interpellation

La séance est levée à 22 heures 40

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire :

Marie-Anne Rebetez

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 février 2002/su